

## Table des premiers départs chez les enseignants des commissions scolaires du Québec en fonction au 30 septembre 1970, au cours de la période 1971 à 1975

Jacques La Haye

Volume 7, numéro 1, avril 1978

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/600759ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/600759ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Association des démographes du Québec

### ISSN

0380-1721 (imprimé)

1705-1495 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

La Haye, J. (1978). Table des premiers départs chez les enseignants des commissions scolaires du Québec en fonction au 30 septembre 1970, au cours de la période 1971 à 1975. *Cahiers québécois de démographie*, 7(1), 27–53. <https://doi.org/10.7202/600759ar>

### Résumé de l'article

Suite au montage d'un fichier informatique - à partir d'une série de six fichiers administratifs annuels - permettant l'observation suivie des individus, l'auteur présente une table des premiers départs pour les enseignants en fonction au 30 septembre 1970 au cours des cinq années subséquentes (1971 à 1975). Seuls sont considérés les enseignants réguliers et à temps complet des commissions scolaires (réseau public). L'auteur distingue les sous-cohortes des enseignants de sexe masculin et ceux de sexe féminin, et tient compte de deux types de départ : a) les « abandons » ou départs volontaires et b) les « mutations » ou changements de corps d'emploi à l'intérieur du milieu de l'enseignement.

Après une série de considérations d'ordre méthodologique, l'auteur montre, dans un premier temps, comment le quotient de départ par abandon évolue de façon différente du quotient de départ par mutation dans le temps : le premier diminue et le second augmente. Dans un second temps, l'auteur, faisant intervenir la variable « sexe », met en relief le fait que l'évolution du quotient global de départ (pour toute cause) est un pâle reflet du comportement fondamental des femmes et des hommes face au risque abandon d'une part et face au risque mutation d'autre part.

Enfin, l'auteur termine en remettant en question l'hypothèse sous-jacente, à savoir le non retour des départs entre le moment du départ et la fin de la période d'observation, puisque les retours semblent constitués un phénomène important chez les départs.

LA HAYE, Jacques: Table des premiers départs chez les enseignants des commissions scolaires du Québec en fonction au 30 septembre 1970, au cours de la période 1971 à 1975.

#### SOMMAIRE

Suite au montage d'un fichier informatique — à partir d'une série de six fichiers administratifs annuels — permettant l'observation suivie des individus, l'auteur présente une table des premiers départs pour les enseignants en fonction au 30 septembre 1970 au cours des cinq années subséquentes (1971 à 1975). Seuls sont considérés les enseignants réguliers et à temps complet des commissions scolaires (réseau public). L'auteur distingue les sous-cohortes des enseignants de sexe masculin et ceux de sexe féminin, et tient compte de deux types de départ: a) les "abandons" ou départs volontaires et b) les "mutations" ou changements de corps d'emploi à l'intérieur du milieu de l'enseignement.

Après une série de considérations d'ordre méthodologique, l'auteur montre, dans un premier temps, comment le quotient de départ par abandon évolue de façon différente du quotient de départ par mutation dans le temps: le premier diminue et le second augmente. Dans un second temps, l'auteur, faisant intervenir la variable "sexe", met en relief le fait que l'évolution du quotient global de départ (pour toute cause) est un pâle reflet du comportement fondamental des femmes et des hommes face au risque abandon d'une part et face au risque mutation d'autre part.

Enfin, l'auteur termine en remettant en question l'hypothèse sous-jacente, à savoir le non retour des départs entre le moment du départ et la fin de la période d'observation, puisque les retours semblent constitués un phénomène important chez les départs.

TABLE DES PREMIERS DEPARTS CHEZ  
LES ENSEIGNANTS DES COMMISSIONS SCOLAIRES  
DU QUEBEC EN FONCTION AU 30 SEPTEMBRE 1970  
AU COURS DE LA PERIODE 1971 à 1975

PAR

Jacques La Haye \*

INTRODUCTION

Dans le numéro spécial de décembre 1977 des Cahiers québécois de démographie<sup>(1)</sup>, nous présentions les grandes lignes de l'opération qui devait nous permettre de créer un superfichier informatique à partir de six fichiers administratifs annuels. Cette nouvelle banque de données devait ainsi nous permettre d'atteindre la mobilité des membres du personnel scolaire québécois à partir d'une observation suivie des individus au cours de la période délimitée par les années scolaires 1970-71 et 1975-76.

---

\* Service de la démographie scolaire, Education, Québec.

(1) "Textes des communications présentées à la section démographie du 45e Congrès de l'ACFAS à Trois-Rivières (mai 1977)", Cahiers Québécois de démographie, Vol 6, no 3 spécial, décembre 1977, pp. 171 à 201.

Le succès de cette opération nous permet aujourd'hui de donner une certaine idée du comportement des enseignants face au risque départ. Le fait d'examiner la mobilité des enseignants à travers la lunette de l'observation suivie nous amène toutefois à distinguer deux types de départ: a) les premiers départs et b) les départs temporaires. Nous appelons "temporaires" les départs qui sont suivis d'un retour à l'enseignement, évidemment avant la fin de notre période d'observation. Dans cette étude, nous ne nous occupons pas de cette dimension particulière: nous nous en tenons uniquement à la dimension "premier départ". Ainsi, un enseignant qui quitte l'enseignement pour une première fois est aussitôt éliminé de la cohorte.

Notre présentation comporte deux parties. Dans la première, nous apportons un certain nombre de précisions d'ordre méthodologique. Dans la seconde, nous passons à l'analyse des résultats.

#### 1- NOTES METHODOLOGIQUES

Nos considérations portent sur quatre points principaux.

- les sources
- la définition de la population enseignante
- la composition des cohortes
- la mesure de l'intensité des départs

### 1.1 Les sources

Les données sur lesquelles s'appuie notre étude sont donc tirées de notre superfichier — fichier que nous avons baptisé "Mobilité du Personnel". Comme ce fichier n'est qu'un outil fabriqué à partir des "matériaux" disponibles, en l'occurrence les fichiers administratifs annuels<sup>(1)</sup>, il est donc tributaire des faiblesses de ces fichiers administratifs. L'une des plus grandes faiblesses s'avère sans doute le sous-dénombrement.

Deux causes sont responsables du sous-dénombrement:

- a) le refus des organismes de retourner leurs formulaires individuels;
- b) le retour en nombre insuffisant de formulaires individuels.

---

(1) Traités par le Service de l'Informatique du Ministère de l'Éducation du Québec (S.I.M.E.Q.)

De ces deux causes, à vrai dire, seule la première est contrôlable. Pour ce faire, nous avons tout simplement éliminé les organismes manquant au fichier. Cette disposition n'entraîne pas une situation tragique, puisque seulement trois organismes ont été retranchés du groupe des 254 organismes<sup>(1)</sup>. Ce sont le Bureau des écoles protestantes du grand Montréal (2 600 enseignants environ) la commission scolaire régionale de Tilly (721 enseignants environ) et la commission scolaire du Nouveau-Québec (180 enseignants environ). Ces trois organismes accueillent à peu près 5% des enseignants des commissions scolaires du Québec.

Quant à la seconde cause de sous-dénombrement, nous avons estimé, dans une étude parue en novembre 1977<sup>(2)</sup>, que le taux de sous-dénombrement variait pour les années scolaires 1973-74 à 1975-76 entre 1,15 et 2,64%. Il nous est toutefois impossible de mesurer l'impact de ce sous-dénombrement sur nos indices de mesure de la mobilité des enseignants.

---

(1) Nombre officiel en 1975-76.

(2) LA HAYE, Jacques, Sous-dénombrement du personnel des commissions scolaires causé par un retour en nombre insuffisant de formulaires individuels, années scolaires 1972-73 à 1975-76, Démographie scolaire, document de travail D.T. 9.44, Service de la démographie scolaire, M.E.Q., mai 1977, 91p.

## 1.2 La définition de la population enseignante

Les enseignants que nous avons considérés sont uniquement ceux qui se consacrent entièrement à l'enseignement, c'est-à-dire ceux qui ne remplissent que des fonctions d'enseignant. Nous savons pertinemment qu'un certain nombre d'enseignants cumulent des fonctions à la fois d'enseignant et de non-enseignant (ex: de cadre, de professionnel ...). Ce groupe demeure cependant peu important, représentant environ 2% de la population enseignante totale. Cette décision de nous en tenir aux seuls enseignants "purs" assure par ailleurs une plus grande homogénéité à notre groupe d'observation.

De plus, nous n'avons conservé que les enseignants à temps complet. Cette disposition entraîne l'élimination d'un pourcentage relativement peu élevé des enseignants, soit environ 3,9%. Nous évitons ainsi le biais possible dû à un comportement différentiel entre les enseignants embarqués de "plein pied" dans l'enseignement et ceux qui ne le sont que partiellement.

Enfin, précisons que notre étude se limite aux enseignants des commissions scolaires du réseau public, soit les organismes dispensant l'enseignement des niveaux de la maternelle, du primaire et du secondaire.

### 1.3 La composition des cohortes

Etant donné que l'année scolaire 1970-71 est la première année inscrite au fichier, nous avons décidé de considérer uniquement les enseignants qui étaient présents au fichier de cette année-là. Cette disposition, on le conçoit facilement, nous garantit la possibilité de suivre les individus sur un nombre maximum d'années, soit cinq (1971-72 à 1975-76).

De plus, les enseignants ont été répartis suivant le sexe. C'est donc dire que nous avons d'une part la cohorte des enseignants du sexe masculin et d'autre part la cohorte des enseignants du sexe féminin.

Bref, la situation se résume ainsi: nous avons deux cohortes d'enseignants dont les membres ont quatre points en commun, à savoir:

- a) ils sont présents au fichier en 1970-71, c'est-à-dire au 30 septembre 1970;
- b) ils exercent des fonctions uniquement d'enseignant;
- c) ils appartiennent au même réseau d'enseignement en 1970-71, soit le réseau public des commissions scolaires;
- d) ils revendiquent le même statut d'emploi: temps complet;



et dont les membres se distinguent quant au sexe. A ces deux cohortes s'ajoute évidemment la cohorte des enseignants totaux, sexes réunis.

#### 1.4 La mesure de l'intensité des départs

Un enseignant qui appartient à une cohorte donnée court le risque de quitter la cohorte, c'est-à-dire de constituer un départ, de deux façons :

- a) soit que l'enseignant délaisse le milieu de l'enseignement;
- b) soit que l'enseignant, tout en demeurant dans le milieu de l'enseignement, change de situation professionnelle.

Dans le premier cas, l'individu ne se retrouve plus présent au fichier; nous parlons alors d'abandon. Dans le second cas, l'individu demeure toujours présent au fichier, mais n'appartient plus au corps enseignant, c'est-à-dire, suivant nos critères, qu'il n'est plus classé enseignant. Dans ce cas, nous parlons de mutation. D'où, si nous notons les abandons "A", les mutations "M" et le total des départs "D", nous avons la relation :

$$D = A + M$$

Pour tenir compte de ces trois éléments, nous avons élaboré trois indices de départ :

- a) le quotient global de départ:  $q_t$
- b) le quotient de départ par abandon:  $q_t^a$
- c) le quotient de départ par mutation:  $q_t^m$

Leur définition apparaît comme suit :

$$q_t = \frac{D(t, t+1)}{N_t}$$

$$q_t^A = \frac{A(t, t+1)}{N_t - \frac{M(t, t+1)}{2}}$$

$$q_t^M = \frac{M(t, t+1)}{N_t - \frac{A(t, t+1)}{2}}$$

où :

$t$  = l'année scolaire de référence pour le calcul du quotient de départ

$N_t$  = le nombre de survivants au 30 septembre de l'année " $t$ "

$D(t, t+1)$  = le nombre de départs total au cours de la période " $t/t+1$ "

$A(t, t+1)$  = le nombre de départs par abandon au cours de la période " $t/t+1$ "

$M(t, t+1)$  = le nombre de départs par mutation au cours de la période " $t/t+1$ "

Ces définitions nous amènent à deux remarques. Tout d'abord, les quotients de départ selon la cause que nous calculons sont des quotients bruts, puisqu'ils tiennent compte de l'événement perturbateur, qui est ici l'autre cause de départ. Ensuite, la définition de ces quotients découle des formes de raisonnement adoptées par M. Pressat<sup>(1)</sup> pour mesurer le risque nuptialité des célibataires en l'absence de mortalité, et le risque mortalité des célibataires en l'absence de nuptialité; nous y référons les intéressés pour plus ample détail. Il s'ensuit donc que notre définition du quotient est celle des tables au sens strict, c'est-à-dire de cet indice qui doit faire apparaître l'intensité du phénomène à l'état pur des départs pour une cause donnée.

Précisons enfin que pour plus de commodité, nous utilisons un seul millésime pour définir une année scolaire donnée. Ainsi, pour désigner l'année scolaire "t-t+1", nous parlons de l'année scolaire "t" (ex: 1970-71 = 1970, 1971-72 = 1971, etc.). Dans le même dessein, nous utilisons la forme "t/t+1" pour faire référence à la période au cours de laquelle intervient un

---

(1) Roland Pressat, l'Analyse démographique, P.U.F., Paris, 1973, 2e édition, pp. 48 à 58.

départ (ex: départ entre l'année scolaire 1970 et l'année scolaire 1971 = départ en 1970/71).

## 2. LES PREMIERS DEPARTS

### 2.1 Vue d'ensemble

Le tableau 1 révèle que parmi les 64 544 enseignants considérés en 1970, 42 339 se sont retrouvés en 1975 sans jamais avoir quitté l'enseignement. Nos enseignants d'origine ont donc survécu au risque global de départ avec une probabilité de 65,6%. Il s'ensuit ainsi que l'intensité des départs entre le 30 septembre 1970 et le 30 septembre 1975 a atteint la valeur de 34,4%.

En cinq ans, notre population initiale s'est donc vue réduite de 22 205 membres. De ce nombre, 2 914 ont quitté en vertu d'une mutation, soit pour passer comme membre de la direction, soit pour enseigner au secteur de l'éducation aux adultes ou soit pour occuper un poste de professionnel; ce qui représente 13,1% de l'ensemble des départs. D'où, 86,9% des départs résultent d'un abandon (retraite, démission, décès, etc...). Il apparaît ainsi que le phénomène des départs par mutation revendique une importance quand même limitée dans le phénomène global des départs.

Tableau 1 Table des premiers départs chez les enseignants<sup>(1)</sup> des commissions scolaires du Québec en fonction au 30 septembre 1970, au cours des périodes 1970/71 à 1974/75. Sexes réunis.

Périodes (t/t+1)	$N_t$	A(t,t+1)	M(t,t+1)	D(t,t+1)	$q_t^{a(2)}$	$q_t^{m(2)}$	$q_t$
1970/71	64 544	6 008	691	6 699	.09359	.01123	.10379
1971/72	57 845	4 746	655	5 401	.08251	.01181	.09337
1972/73	52 444	3 405	602	4 007	.06530	.01186	.07641
1973/74	48 437	2 951	549	3 500	.06127	.01169	.07226
1974/75	44 937	2 181	417	2 598	.04876	.00951	.05781
1975/76	42 339						

Source: Fichier "Mobilité du Personnel", Service de la Démographie scolaire, D.E.E., M.E.Q.

(1) à temps complet et remplissant des fonctions uniquement d'enseignant

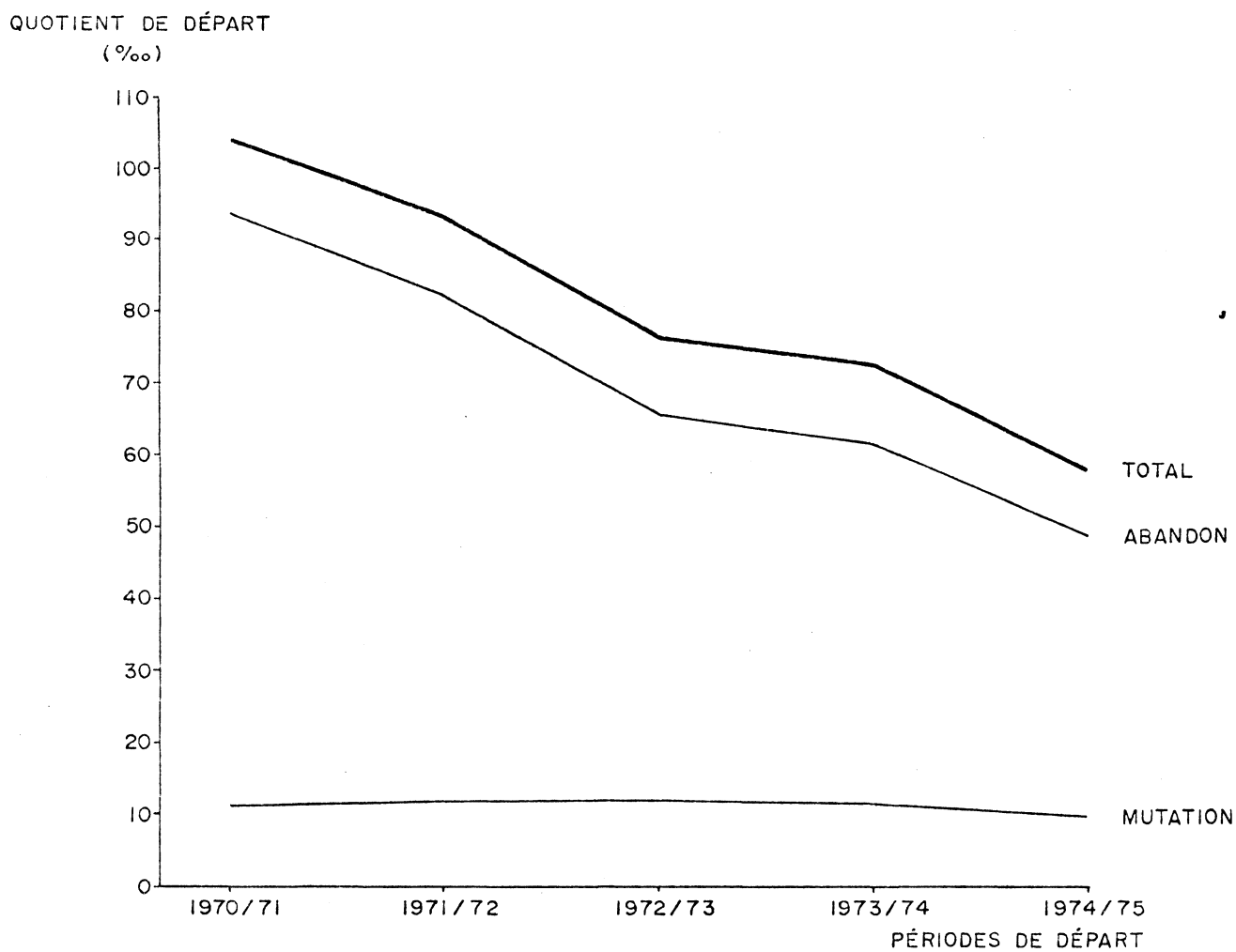
(2) quotient brut

La figure 1 laisse voir par ailleurs que les quotients de départ par abandon et de départ par mutation connaissent une évolution passablement différente. Le quotient de départ par abandon expérimente pour sa part une baisse spectaculaire de 47,9% entre les périodes 1970/71 et 1974/75, passant de 93,6% à 48,8% pour mille. Par contre, le quotient de départ par mutation jouit d'une certaine stabilité, quoiqu'il connaisse une légère hausse jusqu'en 1972/73 et une légère baisse par la suite.

Ces deux évolutions semblent répondre à une certaine logique. En effet, il est raisonnable de croire qu'avec le temps les enseignants voient leur goût de l'aventure s'estomper au profit d'un désir plus grand de stabilité; ce qui a pour effet de réduire l'intensité des abandons de période en période. Il est en outre raisonnable de penser, toujours avec le temps, que les enseignants recherchent une mutation professionnelle quelconque qui réponde à leur cheminement de carrière dans le milieu de l'enseignement; ce qui entraîne une hausse de l'intensité des mutations, du moins pendant un certain temps. La période 1973/74 apparaît toutefois

Figure 1: Quotient de départ chez les enseignants des commissions scolaires du Québec en fonction au 30 septembre 1970, au cours des périodes 1970/71 à 1974/75.

Départ par "abandon" et départ par "mutation",  
Sexes réunis.



SOURCE: TABLEAU 1

aller à l'encontre de cette logique, alors que le quotient de départ par abandon résiste à la baisse et que le quotient de départ par mutation est en perte de vitesse. Nous pouvons nous demander ici si l'application du décret tenant lieu de convention collective (en 1973) ne vient pas perturber le comportement fondamental de la cohorte. Il ne s'agit là que d'une hypothèse puisque la période d'observation ne nous permet pas de pousser plus loin. Néanmoins, il n'est pas déraisonnable de le croire.

Pour en revenir à la série des quotients de départ par abandon et par mutation, rappelons que ces indices ont été bâtis pour exprimer le comportement à l'état pur d'une part du phénomène abandon et d'autre part du phénomène mutation. Ainsi, si nous multiplions la série des probabilités de survie, qui sont associées aux quotients de départs de la façon suivante:

$$p_t^a = 1 - q_t^a$$

et

$$p_t^m = 1 - q_t^m$$



nous pouvons connaître l'intensité des départs par abandon en l'absence du risque mutation, de même que l'intensité des départs par mutation en l'absence du risque abandon.

En ce qui concerne tout d'abord les départs par abandon, nous calculons que leur intensité entre 1970 et 1975 atteint 30,6%; quant aux départs par mutation, elle se situe à 5,5%. Ces chiffres impliquent qu'en l'absence du risque mutation notre population initiale, composée de 64 544 enseignants, aurait connu 19 750 départs par abandon en cinq ans; et qu'en l'absence du risque abandon, elle aurait connu 3 541 départs par mutation.

Devant l'importance relativement petite du phénomène mutation, la différence demeure assez faible entre le nombre de départs par abandon en présence du risque mutation et le nombre de départs par abandon en l'absence du risque mutation. Nous avons, en effet, 19 291 départs dans le premier cas et 19 750 dans le second cas, pour une différence de 2,4%. Par contre, la différence dans les nombres de départs par mutation est beaucoup plus importante: nous passons de 2 914 mutations en présence du risque abandon à 3 541 mutations en l'absence du risque abandon, pour un écart relatif de 21,5%.

## 2.2 Selon le sexe

Les tableaux 2 et 3 nous présentent la situation en distinguant la cohorte des enseignants de sexe masculin et celle des enseignants de sexe féminin.

Nous remarquons tout d'abord que les 44 441 membres de la cohorte des enseignants féminins font que celle-ci est 2,21 fois plus peuplée que celle des enseignants masculins. Sur la période 1970 à 1975, l'intensité des premiers départs féminins n'en demeure pas moins presque égale à celle que connaissent les enseignants mâles: pour ces derniers elle atteint la valeur de 34,6% et pour les enseignants féminins elle vaut 34,4%.

En y regardant de plus près, nous constatons que les 15 259 départs féminins sont constitués à 93,2% de départs par abandon et à 6,8% de départs par mutation. Par contre, les 6 946 départs masculins se présentent selon une répartition quelque peu différente: nous en avons 72,9% par abandon et 27,1% par mutation. Il apparaît donc assez évident que pour les hommes les départs par mutation ne peuvent pas être considérés comme l'expression d'un phénomène d'une importance limitée. Par ailleurs, si on calcule que les 1 884 départs par mutation

Tableau 2 Table des premiers départs chez les enseignants<sup>(1)</sup> des commissions scolaires du Québec en fonction au 30 septembre 1970, au cours des périodes 1970/71 à 1974/75.

Sexe masculin

Périodes (t/t+1)	$N_t$	$A(t, t+1)$	$M(t, t+1)$	$D(t, t+1)$	$q_t^a$ <sup>(2)</sup>	$q_t^m$ <sup>(2)</sup>	$q_t$
1970/71	20 103	1 831	446	2 277	.09210	.02219	.11327
1971/72	17 826	1 180	430	1 610	.06700	.02495	.09032
1972/73	16 216	739	387	1 126	.04612	.02442	.06944
1973/74	15 090	731	380	1 111	.04906	.02581	.07363
1974/75	13 979	581	241	822	.04192	.01761	.05880
1975/76	13 157						

Source: Fichier "Mobilité du Personnel", Service de la Démographie scolaire, D.E.E, M.E.Q.

(1) à temps complet et remplissant des fonctions uniquement d'enseignant

(2) quotient brut

Tableau 3 Table des premiers départs chez les enseignants<sup>(1)</sup> des commissions scolaires du Québec en fonction au 30 septembre 1970, au cours des périodes 1970/71 à 1974/75.

Sexe féminin.

Périodes (t,t+1)	$N_t$	$A(t,t+1)$	$M(t,t+1)$	$D(t,t+1)$	$q_t^a$ <sup>(2)</sup>	$q_t^m$ <sup>(2)</sup>	$q_t$
1970/71	44 441	4 177	245	4 422	.09425	.00579	.09950
1971/72	40 019	3 566	225	3 791	.08936	.00589	.09473
1972/73	36 228	2 666	215	2 881	.07381	.00616	.07952
1973/74	33 347	2 220	169	2 389	.06674	.00524	.07164
1974/75	30 958	1 600	176	1 776	.05183	.00584	.05737
1975/76	29 182						

Source: Fichier "Mobilité du Personnel", Service de la Démographie scolaire, D.E.E, M.E.Q.

(1) à temps complet et remplissant des fonctions uniquement d'enseignant

(2) quotient brut

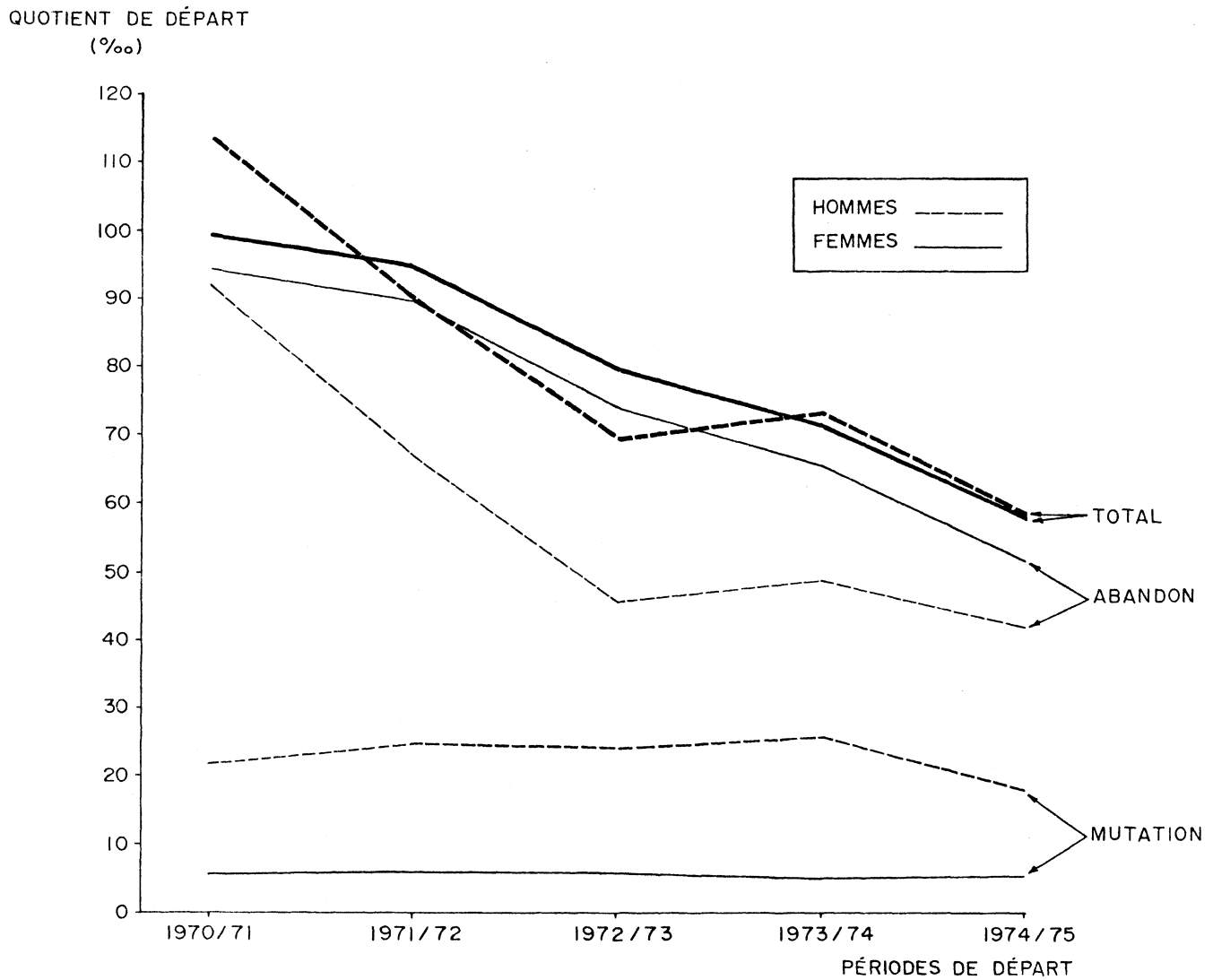
masculins représentant 64,7% de l'ensemble des départs par mutation, on doit admettre que ce sont les hommes qui s'avèrent les principaux impliqués dans les mutations.

En passant maintenant à la figure 2, qui illustre l'évolution des quotients de départ féminin et masculin selon la cause de départ, nous constatons que la ventilation suivant le sexe commande quelques nuances importantes. Si nous rapprochons cette figure et la figure 1, nous constatons tout d'abord que l'évolution du quotient de départ pour l'ensemble des enseignants (sexes réunis) se présente à l'image de l'évolution du quotient de départ féminin. Cette situation était un peu à prévoir, vu l'importance du nombre d'enseignantes.

Nous remarquons également que le ralentissement de la baisse du quotient de départ par abandon observée en 1973/1974 (figure 1) est dû uniquement au comportement du quotient de départ masculin. En effet, au cours de la période 1973/74 le quotient de départ masculin renverse la tendance à la baisse connue depuis la période

Figure 2: Quotient de départ chez les enseignants des commissions scolaires du Québec en fonction au 30 septembre 1970, au cours des périodes 1970/71 à 1974/75.

Départ par "abandon" et départ par "mutation",  
Sexes séparés



SOURCES: TABLEAUX 2 ET 3

1970/71, et enregistre une hausse de 6,0% par rapport à la période précédente (1972/73). En outre, nous découvrons que la baisse du quotient de départ par mutation, toujours au cours de la même période 1973/74, est étroitement liée au comportement du quotient de départ féminin: il pourrait difficilement en être autrement, car c'est en cette période que le quotient de départ par mutation chez les hommes atteint sa valeur maximale.

Ces constatations nous invitent à creuser davantage notre hypothèse selon laquelle la perturbation du comportement fondamental de la cohorte observée en 1973/74 serait explicable par l'application intégrale en 1973 du décret tenant lieu de convention collective. Si nous y ajoutons les éléments suivants, à savoir que les changements de normes "maître/élèves" d'une convention collective à l'autre se répercutent de façon beaucoup plus directe au secondaire et que les hommes sont numériquement majoritaires à ce niveau, bien qu'ils ne représentent même pas 50% du total des enseignants pour tous les niveaux, il faut admettre qu'il y a un lien certain entre l'application du décret de 1972 et la remontée du quotient de départ par abandon chez les hommes en

1973/74. En outre, en admettant l'hypothèse que l'intensité des départs par mutation croît avec le déroulement des années, il semble bien que l'application du décret ait eu un effet de freinage sur les décisions d'accéder à un autre corps d'emploi chez les femmes. Dans ce dernier cas toutefois, l'effet est beaucoup moins important.

En examinant maintenant l'intensité des départs selon l'une des causes de départ, mais en l'absence de l'autre cause, nous nous apercevons que les femmes ont abandonné l'enseignement avec une intensité sensiblement plus grande que celle de leurs confrères de travail. En effet, 32,4% de la population féminine initiale a quitté en vertu d'un abandon, alors que seulement 26,4% de la population masculine initiale s'est retrouvée dans le même cas: l'intensité des départs féminins est donc 22,7% plus élevée que celle des départs masculins. D'un autre côté, l'intensité des départs par mutation entre le 30 septembre 1970 et le 30 septembre 1975, en l'absence ici du risque abandon, atteint la valeur de 11% chez les hommes et la valeur de 2,9% chez les femmes: L'intensité des départs par mutation chez ces dernières s'avère donc 73,6% plus petite que celle qu'on relève chez les hommes.



Nous pouvons finalement évaluer que l'intensité des départs pour toute cause, que nous avons mesuré à la section 2.1 et qui s'est révélée être pratiquement égale pour les hommes et pour les femmes (34,6% pour les premiers et 34,4% pour les secondes), s'avère un pâle reflet du comportement fondamental des femmes et des hommes face, d'une part, au risque abandon et, d'autre part, au risque mutation. Les résultats présentés dans le paragraphe précédent nous apparaissent beaucoup plus satisfaisants dans la mesure où nous pouvons admettre à priori que les possibilités de quitter l'enseignement par abandon pour les femmes sont plus nombreuses qu'elles ne le sont pour les hommes.

Egalement, il est d'opinion populaire que les hommes sont plus sujets à une mobilité professionnelle, dont l'intensité, à vrai dire, est liée à la progression de chacun dans le développement de son plan de carrière.

## CONCLUSION

Un dicton populaire prétend que l'enseignement n'est pas une profession, mais une progression. Les quelques résultats que nous venons de présenter à partir de l'expérience des enseignants en fonction au 30 septembre

1970<sup>(1)</sup> au cours des cinq années 1971 à 1975, nous donnent une certaine idée de l'importance de cette "progression".

Il est évident que sur une période aussi courte que la nôtre (5 ans) il est un peu audacieux de tirer des conclusions définitives. Il faut être conscient également que le groupe des enseignants en fonction en 1970, malgré certains efforts, demeure toujours passablement hétérogène, en ce sens que nous n'avons pas tenu compte de variables telles l'âge, l'état matrimonial, l'expérience, qui peuvent toutes servir d'indicateurs de la mobilité. Tous admettront, par exemple, que le comportement des enseignants qui en étaient à leur première année dans l'enseignement en 1970 doit être sûrement différent du comportement de ceux qui en étaient à leur cinquième ou dixième année d'expérience.

Egalement, nous connaissons assez mal les raisons qui incitent les enseignants à quitter l'enseignement, notamment par abandon. Si nous pouvons estimer qu'environ 5% des abandons sont dus aux décès (1%) et aux retraites (4%), il en reste un bon 95% qui demeurent sans explication. En fait, nous n'avons pas présentement les moyens pour

---

(1) Enseignants des commissions scolaires du Québec à temps complet et n'exerçant que des fonctions d'enseignant.

connaître les raisons des abandons volontaires. L'absence de cette information rend quelquefois fragiles nos commentaires.

Ajoutons, enfin, que l'hypothèse de la "pérennité" des départs que nous avons acceptée au début (introduction, 2e paragraphe) est une hypothèse qui commande d'importantes nuances. Nous avons établi en effet que nous ne nous occupions pas de la dimension "temporaire" des départs. Or, l'observation suivie des individus dans le temps nous force rapidement à remettre en question cet "arrangement": le système récupère plus de 60% des départs dès l'année qui suit celle du départ, et cette proportion grimpe à plus de 80% après deux ans d'absence. C'est tout dire! Nous aurons l'occasion de revenir sur cet aspect des départs dans une prochaine présentation.